Docusign Envelope ID: 9B0CB1B0-C01E-4387-9B33-220C58193151

ABIR

SCI au capital de 30489.80 euros

Siège social : 1 IMP DE METZ, 93700 DRANCY

418538088 RCS Bobigny

Procès-Verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 octobre 2024

Le 28 octobre 2024, à 10h00,

Les associés de la société ABIR, Société Civile Immobilière au capital de 30489.80 euros, ayant son siège social 1 IMP DE METZ, 93700 DRANCY, immatriculée au RCS de Bobigny sous le numéro 418538088, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège de la société sur convocation de la gérance.

Sont présents :

Mme Rafika BEN MOUSSA, détenant 60 parts sociales

M. Abdul DEWAN, détenant 40 parts sociales

Représentant la totalité des parts sociales de la société.

L'assemblée est présidée par M. Abdul DEWAN.

Le Président constate que tous les associés sont présents ou représentés et déclare que l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la lettre de convocation des associés ;
- le rapport du gérant ;
- le texte des décisions soumises au vote des associés ;
- un exemplaire des statuts de la Société.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions statutaires ont été communiqués aux associés et tenus à leur disposition au siège social dans les délais prévus.

Les associés lui donnent acte de ces déclarations.

Le Président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Docusign Envelope ID: 9B0CB1B0-C01E-4387-9B33-220C58193151

ORDRE DU JOUR

- Changement de dirigeant ;
- Modification des statuts ;
- Pouvoirs pour formalités.

Le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

(Changement de dirigeant)

L'Assemblée Générale extraordinaire des associés accepte la démission de Abdul DEWAN, à compter du 28 octobre 2024 de ses fonctions de dirigeant, le remercie et donne quitus pour l'exercice de son mandat.

L'Assemblée Générale extraordinaire des associés décide de nommer en qualité de Gérant Iskindar GARA, demeurant 14 rue René Brement, 93700 DRANCY à compter du 28 octobre 2024, qui exercera ses fonctions avec les pouvoirs et pour la durée respectivement prévus par les dispositions statutaires. Le nouveau dirigeant accepte ses fonctions et déclare n'être frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

(Modification des statuts)

L'Assemblée Générale extraordinaire des associés, compte tenu des résolutions précédente, décide de modifier l'article correspondant des statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉSOLUTION

(Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités)

L'Assemblée Générale extraordinaire des associés donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie, ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts, formalités et publications nécessaires.

Docusign Envelope ID: 9B0CB1B0-C01E-4387-9B33-220C58193151

L'Assemblée Générale extraordinaire des associés donne tous pouvoirs aux salariés de la société LVPRO, SAS au capital de 51 454,80 euros, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 809 015 407, domiciliée au 15 rue de Milan 75009 Paris, de certifier conforme le présent acte aux fins d'effectuer toute formalité auprès du Greffe du Tribunal de commerce, du service des impôts des entreprises, de la Chambre de commerce ou de la Chambre de métiers, et plus généralement tous les organismes destinataires des formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

***

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 10h30.

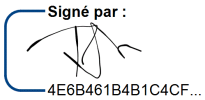
De tout ce qui a été traité ci-avant, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Président et les associés.

Signatures des associés

Rafika BEN MOUSSA

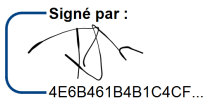


Abdul DEWAN



Signature du Président

Abdul DEWAN



Signature du nouveau dirigeant

Iskindar GARA

